

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN137

présenté par

M. Cubertafon, M. Blanchet, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge, M. Lainé, Mme Lingemann,
Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 20

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« ministre de la défense »

les mots :

« ministre des armées ».

II – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 4, 5 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel